

# Propos financiers

## Le meilleur moment pour investir, c'est...



Depuis quelques mois, que ce soit chez nous ou ailleurs, les investisseurs constatent que le marché rebondit. Au Canada, aux États-Unis, au Japon, en Europe, les bourses fracassent des records.

Quand le marché flirte avec les extrêmes, celui d'en haut ou celui d'en bas, nombreux sont ceux qui se demandent s'ils devraient changer leur façon d'investir.

### Quand le marché monte

Quand le marché monte, certains croient que c'est le moment ou jamais d'acheter. Ils sont tentés de gonfler leur portefeuille d'actions, quitte à puiser dans leur fonds d'urgence. Mais trop investir peut avoir des inconvénients. En achetant plus d'actions, ces investisseurs pourraient outrepasser les limites de leur zone de confort quant aux risques. Ils acquièrent des titres à prix fort, alors que d'autres placements coûteraient moins cher et auraient un meilleur potentiel de croissance. Sans compter qu'un marché en hausse peut redescendre.

### Quand le marché baisse

Est-ce mieux d'investir quand le marché est plongé dans un marasme profond et prolongé?

Plusieurs personnes croient que, oui, il faut acheter quand les prix sont bas pour réaliser des profits lorsque le marché se redressera. Toutefois, même cette stratégie n'est pas sans failles. Si vous laissez une bonne somme d'argent moisir dans vos coffres en attendant l'effondrement du marché, vous pourriez rater l'occasion de faire de bonnes affaires sur un marché en plein essor. Et, dans ce cas aussi, le fait d'acheter beaucoup d'actions pourrait vous entraîner au-delà de votre zone de tolérance au risque.

### Investir régulièrement

Mais alors, quand faut-il investir, si ce n'est ni quand le marché baisse ni quand il monte? La réponse est simple : il faut investir un montant fixe sur une base régulière, peu importe l'humeur du marché. Cette méthode, éprouvée et avérée, vous donnera le meilleur des deux mondes. Quand le marché sera bas, vous achèterez à bon prix. Quand il remontera, vous profiterez de sa croissance.



**Richard Cloutier**, MBA, CPA  
Conseiller principal en gestion de patrimoine  
richard.cloutier@bnc.ca  
Téléphone : 418 227-3104



**Raphaël Labbé**  
Conseiller en gestion de patrimoine  
raphael.labbe@bnc.ca  
Téléphone : 418 220-0530



**Manon Poulin**  
Associée principale en gestion de patrimoine  
manon.poulin@bnc.ca  
Téléphone : 418 227-2975

**Financière Banque Nationale –  
Gestion de Patrimoine**  
11333 1<sup>re</sup> Avenue, bur. 200  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C6

**RICHARD CLOUTIER**  
ÉQUIPE GESTION DE PATRIMOINE

## Votre épargne-études est-elle adéquate?



Quand on calcule combien on doit épargner en vue des études des enfants, on se fie habituellement à ce qu'il en coûte actuellement en droits de scolarité et en résidence, sur le campus ou en dehors de celui-ci. Mais plusieurs facteurs pourraient faire grimper la facture!

### Prévoyez l'imprévu

Votre fille adore aller à l'école tout comme elle adore son chien. Cela fait des années qu'elle rêve d'être enseignante. Mais, à un an de la remise des diplômes, voilà qu'elle déclare qu'elle sera vétérinaire. Selon Statistique Canada, les droits de scolarité pour des études de premier cycle en enseignement coûtent en moyenne 5 358 \$, contre 15 532 \$<sup>1</sup> pour des études en médecine vétérinaire. Un « imprévu » de 10 000 \$, ça fait un trou dans un régime d'épargne-études.

D'autres circonstances peuvent aussi changer la donne. Votre fils, ou petit-fils, décide de changer de parcours à mi-chemin de ses études. Ou de prendre une année de plus pour les achever, afin d'alléger son horaire ou d'augmenter sa moyenne. À moins que ce soit pour des raisons de santé ou parce qu'il veut s'inscrire à un double diplôme. Il pourrait aussi prolonger ses études, aller à l'université après le collège ou vice versa. Et s'il faisait partie des milliers de Canadiens qui vont étudier à l'étranger chaque année?

Vous devez aussi prendre en compte l'augmentation du coût de la vie. Habiter en dehors du campus coûte de plus en plus cher. Il n'est pas rare

de devoir payer plus de 10 000 \$ par année pour vivre en colocation, et ça, c'est de nos jours.

Si jamais vos épargnes ne suffisaient pas à assurer les études postsecondaires de votre progéniture, vous devrez trouver de l'argent ailleurs – idéalement, pas dans votre épargne-retraite.

### Maximisez votre REEE

Il est important de veiller à ce que vos épargnes-études puissent offrir au bénéficiaire tous les avantages possibles. Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) vous y aidera de deux façons : grâce à l'impôt différé sur la croissance et aux prestations gouvernementales.

Pour bénéficier au maximum de l'impôt différé sur la croissance, plus vous commencez tôt, mieux ce sera. Vous pouvez ouvrir un compte REEE dès la naissance de l'enfant, pourvu que celui-ci ait un numéro d'assurance sociale (NAS).

Le REEE recevra aussi de l'argent du gouvernement sous forme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) – 20 % des premiers 2 500 \$ cotisés annuellement à raison de 500 \$ au plus par année, pour un maximum à vie de 7 200 \$.

Vous pouvez déposer annuellement autant d'argent que vous le souhaitez dans le REEE jusqu'à un maximum à vie de 50 000 \$.

## Comment épargner

Habituellement, on choisit d'emblée le REEE quand on veut épargner en vue des études postsecondaires, mais les parents, et les grands-parents peuvent utiliser d'autres instruments d'investissement pour compléter le REEE.

**Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI).** Puisque les gains et les retraits ne sont pas assujettis à l'impôt, le CELI est un moyen idéal pour contribuer aux frais d'éducation. Vous pouvez ouvrir un CELI à cette seule fin ou y consacrer un certain pourcentage d'un CELI existant, le vôtre ou celui de votre conjoint.

**Un compte en fiducie.** Il s'agit d'un compte non enregistré que vous pouvez ouvrir pour un mineur. Les gains en capital sont imposables au mineur en question, et l'impôt à payer est habituellement infime, voire nul. Cependant, vous devrez vous acquitter de l'impôt sur les intérêts et les dividendes, sauf si ce revenu provient de versements de l'Allocation canadienne pour enfants au futur étudiant, de l'héritage de celui-ci ou d'autres sources précises. (Les comptes en fiducie dont les revenus sont imposés au mineur ne sont pas disponibles au Québec.)



**Un compte non enregistré.** Vous pouvez déposer dans un compte non enregistré les économies que vous faites en vue des études d'un enfant. Cette option est fiscalement intéressante si le détenteur du compte a un faible revenu.

Ces trois possibilités vous accordent en outre la liberté d'employer les fonds comme vous l'entendez s'ils ne sont plus nécessaires pour payer les études. Sachez cependant que les actifs du compte en fiducie appartiendront au bénéficiaire lorsque celui-ci deviendra majeur.

<sup>1</sup> Statistique Canada, Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle selon les domaines d'études (dollars courants), 2023-2024

## Changements de vie, changements de projets de retraite?



**Vous avez imaginé votre retraite, atteint votre objectif financier et vous êtes retraité à la date prévue. Bravo! Mais certains événements auraient pu vous conduire à remettre en cause vos projets de retraite.**

Votre employeur vous offre de prendre une retraite anticipée. L'indemnité est tentante, mais inférieure à ce que vous gagneriez en continuant à travailler jusqu'au bout. Que faire?

Vos voisins, fin cinquantaine, divorcent. Le patrimoine du couple est divisé en deux et l'un des deux doit payer une pension alimentaire. Cette personne

se demande si sa nouvelle situation financière aura une incidence sur sa retraite.

### Évaluer la situation

Si une situation ou un événement soulève des inquiétudes quant à votre retraite, nous pouvons vous aider à y voir clair. Nous mesurerons les conséquences de ce changement sur vos épargnes, sur la date prévue de votre retraite et sur le revenu dont vous jouirez à ce moment-là. Grâce à ces informations, vous saurez si votre planification convient toujours ou si elle doit être révisée.

Si elle doit être révisée, elle devra l'être en fonction de votre nouvelle situation – correction pour laquelle nous serons heureux de vous offrir notre soutien et nos conseils.

### Plusieurs solutions

L'un décidera peut-être de travailler quelques années de plus, ce qui lui permettra d'accroître ses économies et de réduire le nombre d'années de retraite qu'il devra financer.

Une autre voudra prendre sa retraite à la date prévue. Dans ce cas, plusieurs solutions s'offrent à elle. Elle pourrait continuer à travailler à titre de consultante durant sa retraite. Un couple peut profiter du fait que les enfants sont partis et la maison payée pour mettre plus d'argent de côté pendant ses dernières années au travail. Des conjoints choisiront de vivre leur retraite autrement, de passer l'hiver en Floride au lieu d'acheter une résidence secondaire sous les Tropiques.

Quelle que soit votre situation, nous veillerons à ce que vous puissiez prendre votre retraite quand il vous plaira et la vivre agréablement et selon vos moyens.

### Finances familiales

## Discuter argent sans se disputer

**Il n'est pas toujours facile de parler d'argent, que ce soit avec son conjoint, ses enfants, ses parents ou ses frères et sœurs.**

Pour une raison quelconque, parler d'argent est tabou. Mais ne pas en parler est parfois nettement plus embarrassant.

### Pourquoi faut-il en parler?

Pour s'éviter des problèmes. Voici quelques exemples illustrant que ne pas parler d'argent n'est pas toujours une bonne chose.

Des parents se demandent comment leur fils utilisera sa première carte de crédit, mais ils ne lui en disent rien par crainte de créer un conflit. Le fils dépense au-delà de ses moyens et finit par atteindre sa limite de crédit et par rembourser de peine et de misère le montant minimal.

Une quadragénaire hésite à demander à ses parents âgés s'ils peuvent s'offrir des soins de santé à domicile – si jamais ils en avaient besoin. Les parents, qui vivent en dehors de la province, ont des problèmes de santé, mais n'en parlent pas à leurs enfants.

### Aborder la question

Commencez par choisir entre une approche officielle et une rencontre décontractée. Voulez-vous organiser un rendez-vous à une heure et un endroit précis? Ou préférez-vous soulever la question mine de rien quand vous vous retrouverez ensemble?

Ensuite, comment allez-vous attaquer le sujet? Vous sentez-vous assez à l'aise pour aborder directement le problème? Si vous connaissez quelqu'un ayant vécu une situation semblable, vous pourriez raconter son



histoire en guise d'introduction. Par ailleurs, si vous êtes inquiet, il n'y a rien de mal à se montrer honnête et à dire franchement que vous voulez discuter d'une question difficile.

Ce sera aussi plus facile si vous n'êtes pas seul, si, par exemple, votre sœur ou frère vient avec vous parler à vos parents de cette question d'argent qui vous préoccupe.

Il importe de prendre le temps de soupeser toutes vos options et de choisir celle qui convient le mieux, à vous, à votre interlocuteur et au sujet.

## Gonflez votre épargne-retraite



**Est-ce que le remboursement d'impôt que vous a valu votre cotisation au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dort dans votre compte de banque? Voici ce que vous pourriez en faire de plus productif.**

**L'investir dans votre REER.** Vous ferez ainsi d'une pierre trois coups. Premièrement, cette cotisation réduira d'autant le montant de vos revenus imposables de l'année en cours. Deuxièmement, vous

allez accroître votre épargne-retraite, surtout en matière de croissance éventuelle et composée. Troisièmement, cet investissement vous vaudra à son tour un remboursement d'impôt l'année suivante. Si vous gardez cette bonne habitude d'une année à l'autre, vous créez ainsi un effet « boule de neige » fiscalement intéressant.

### **L'épargner, d'une façon ou l'autre.**

Vous ne pouvez pas placer ce remboursement dans votre REER car vous y avez déjà déposé la cotisation maximale permise? Confiez-le à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Si lui aussi est plein, mettez-le dans un compte non enregistré. L'important est de transformer cette contribution annuelle en épargne-retraite.

## Nommer son enfant liquidateur

**Il est courant de demander à l'un de ses enfants adultes d'agir à titre de liquidateur, ou exécuteur, testamentaire.**

C'est souvent une sage décision – mais pas toujours.

Assurez-vous que votre enfant comprend bien les devoirs et le temps que cela implique, à défaut de quoi il risque de regretter d'avoir accepté la tâche.

Si vous avez plus d'un enfant, c'est bien d'en choisir un à titre de liquidateur s'il est le plus apte à remplir cette obligation. Toutefois, les autres peuvent se montrer en désaccord avec ses décisions, ce qui pourrait semer la zizanie dans la famille.

Alors, pensez-vous, nommons-en deux comme co-liquidateurs. De cette façon, ils se retrouveront sur



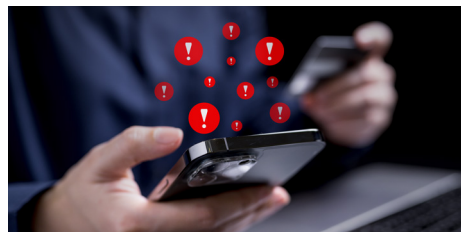
un pied d'égalité et se partageront le travail. Mais ils pourraient aussi ne pas s'entendre ou se reprocher mutuellement d'en faire moins que l'autre!

Faire de l'un de vos enfants votre liquidateur testamentaire est une bonne décision si vous êtes sûr de votre coup. Sinon, vous pouvez demander à votre conjoint, à un proche, à un ami, à un notaire, à un professionnel ou à une société spécialisée.

## Alerte aux fraudes!

**Selon le Centre antifraude du Canada, les Canadiens ont perdu 567 millions \$ en 2023 à cause des fraudes – et le Centre estime qu'à peine de 5 % à 10 % des tentatives de fraude sont signalées<sup>1</sup>.**

À cause des progrès technologiques et de stratagèmes raffinés, les tentatives de fraude empruntent une apparence de plus en plus authentique. Par exemple, des contribuables ont reçu un texto, censément de la part de l'Agence du revenu du Canada (ARC), sur lequel figuraient leur nom et leur numéro d'assurance sociale. On leur demandait de virer électroniquement un solde dû. Malheureusement, certaines de ces personnes ignoraient que l'ARC n'envoie jamais de demandes de paiement par texto.



Vous devez être très vigilant et vous demander s'il ne s'agit pas d'une fraude quand on vous sollicite par texto, par téléphone, par la poste, par courrier électronique ou sur le pas de votre porte. Ne répondez pas et ne cliquez sur rien quand on vous demande d'envoyer de l'argent ou de fournir des renseignements personnels ou bancaires. Assurez-vous d'abord que la source de la demande est légitime.

Prenez soin aussi de mettre en garde vos connaissances plus âgées contre toute requête de données personnelles ou d'argent, car les aînés sont souvent la cible des arnaqueurs financiers.

<sup>1</sup> Gendarmerie Royale du Canada, Mois de la prévention de la fraude 2024, communiqué de presse, 29 février 2024



**FINANCIÈRE  
BANQUE NATIONALE**  
GESTION DE PATRIMOINE

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).